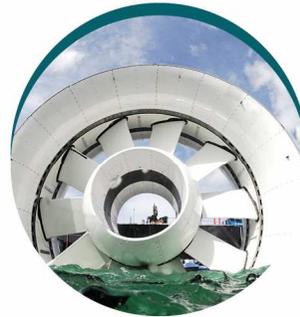


PLU FACTEUR 4

Pour une métropole plus durable

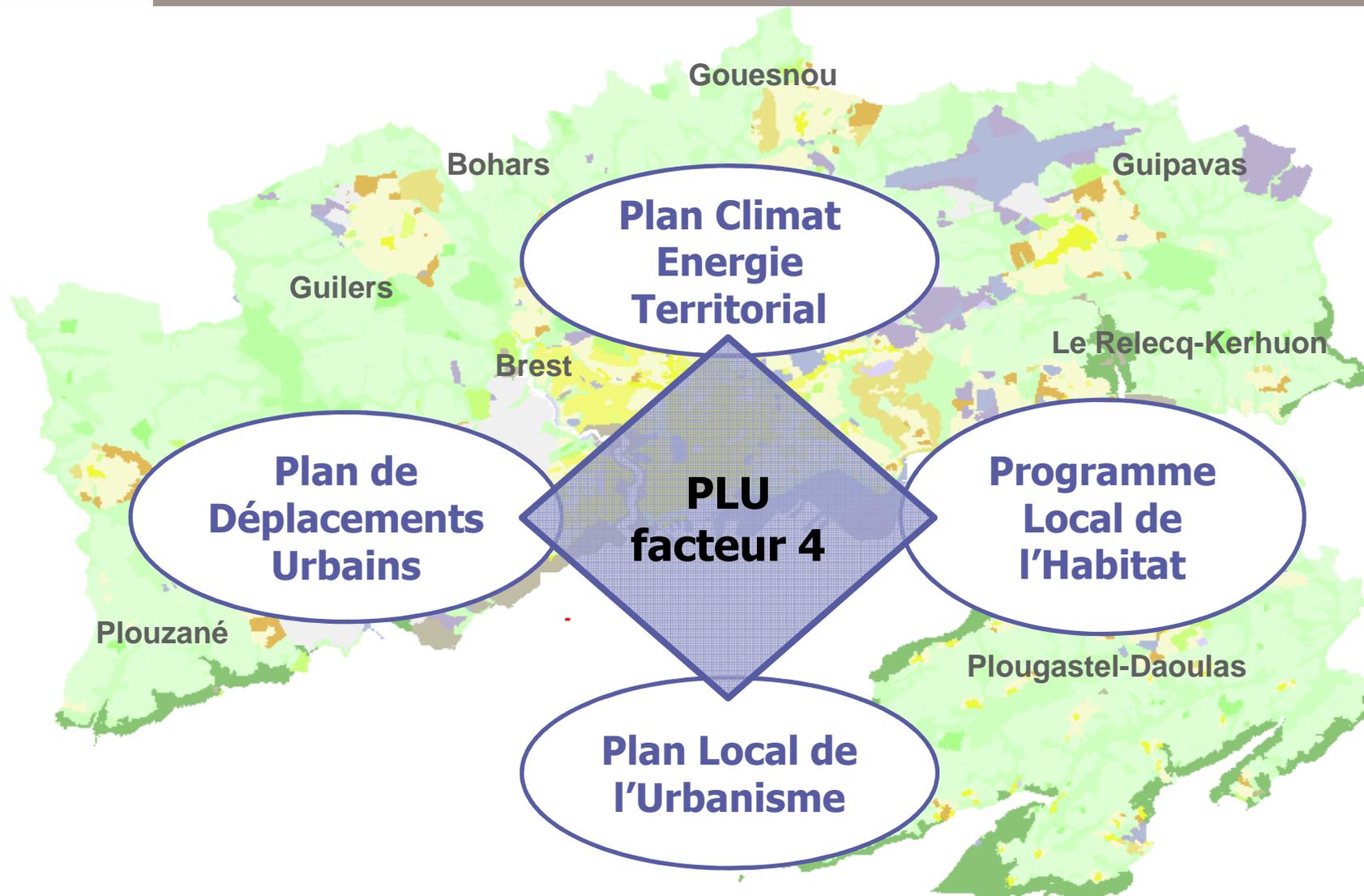


Plan local d'urbanisme Brest métropole

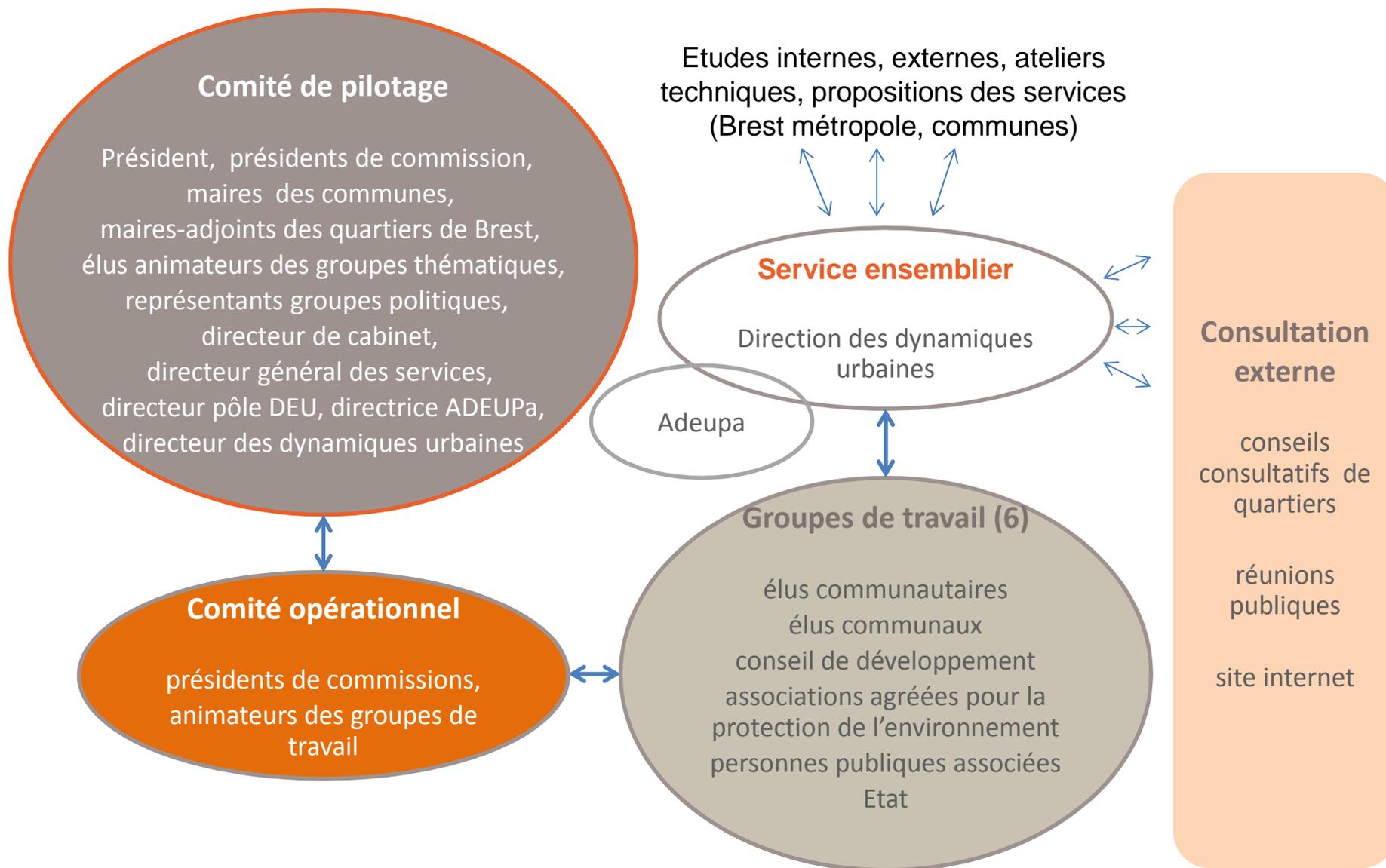
Thierry Fayret

Vice-président de Brest métropole
en charge de l'urbanisme, l'habitat et le plan climat énergie territorial

UNE DÉMARCHE PILOTE AU NIVEAU NATIONAL ET UNE APPROCHE ORIGINALE



Un PLU intégrateur : la gouvernance



Un PLU intégrateur : la gouvernance

Groupe de Travail thématique	Elu animateur	Services Techniques	Suivi technique logistique
Projet urbain, formes urbaines, économie de l'espace	Conseiller communautaire	Etudes urbaines + agence d'urbanisme	Direction des dynamiques urbaines / service des études urbaines
Développement économique et culturel	Conseillère communautaire	Développement économique + mission stratégie & prospective	
Mobilité durable	VP chargé des transports et de la voirie	Déplacements + mission tramway	
Energie et Plan climat	VP chargé du littoral et de la rade	Écologie urbaine + consultant	
Habitat / logement	VP chargée du logement social	Habitat + agence d'urbanisme	
Cadre de vie et valorisation de l'environnement	VP chargée du commerce et de l'urbanisme commercial	Aménagement urbain + écologie urbaine	

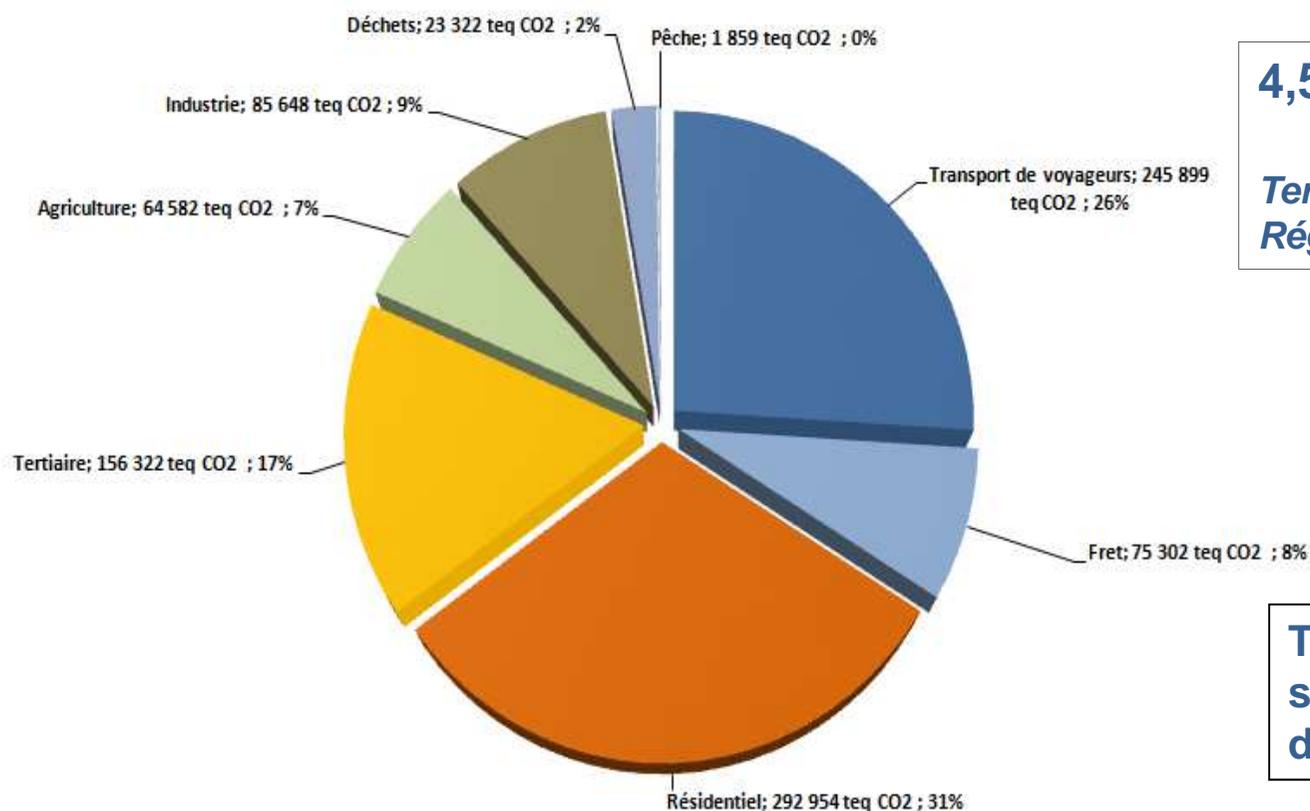
Echanges entre groupes via séances plénières, diffusion CR

Permet de mobiliser les acteurs habituels du PLH

Idem PDU

Le profil climat :

- Un territoire urbain, au cœur de son bassin de vie, où se lit son histoire mais aussi sa réalité métropolitaine

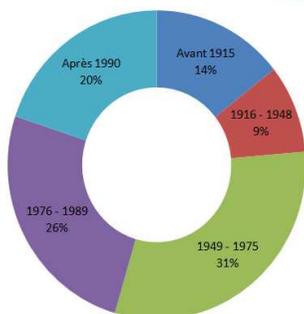
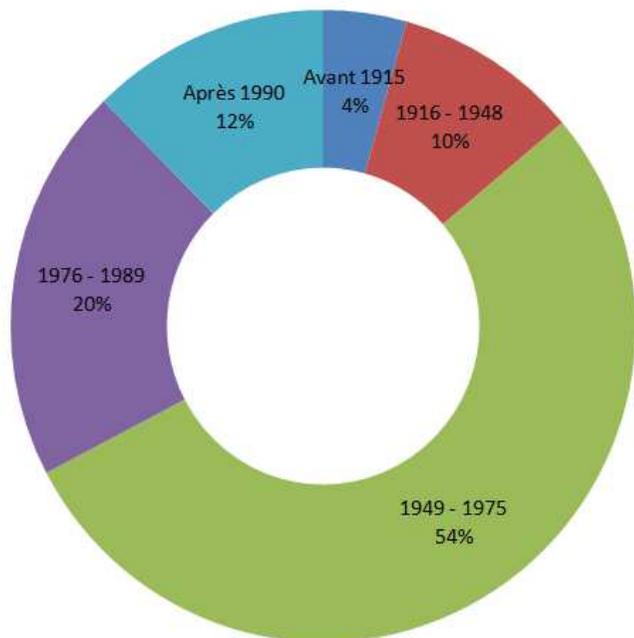


4,5 teqCO₂ /hab

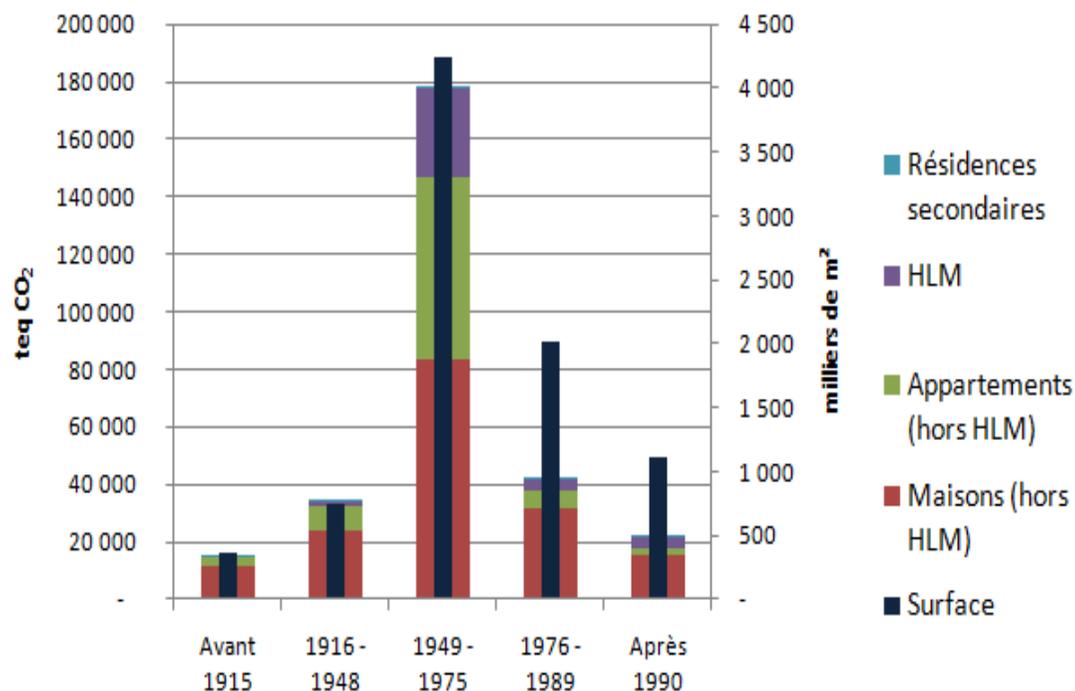
Territoires urbains : 6,54
Région Bretagne : 9

Total: 945 888 teq CO2
soit 43% de la totalité
du pays de Brest

- Les caractéristiques du bâti imposent un processus spécifique

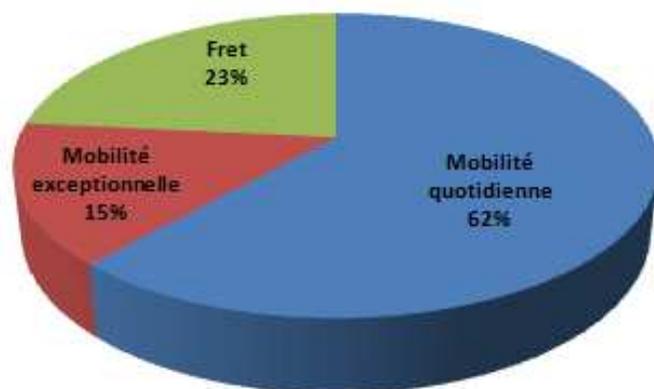


Bretagne

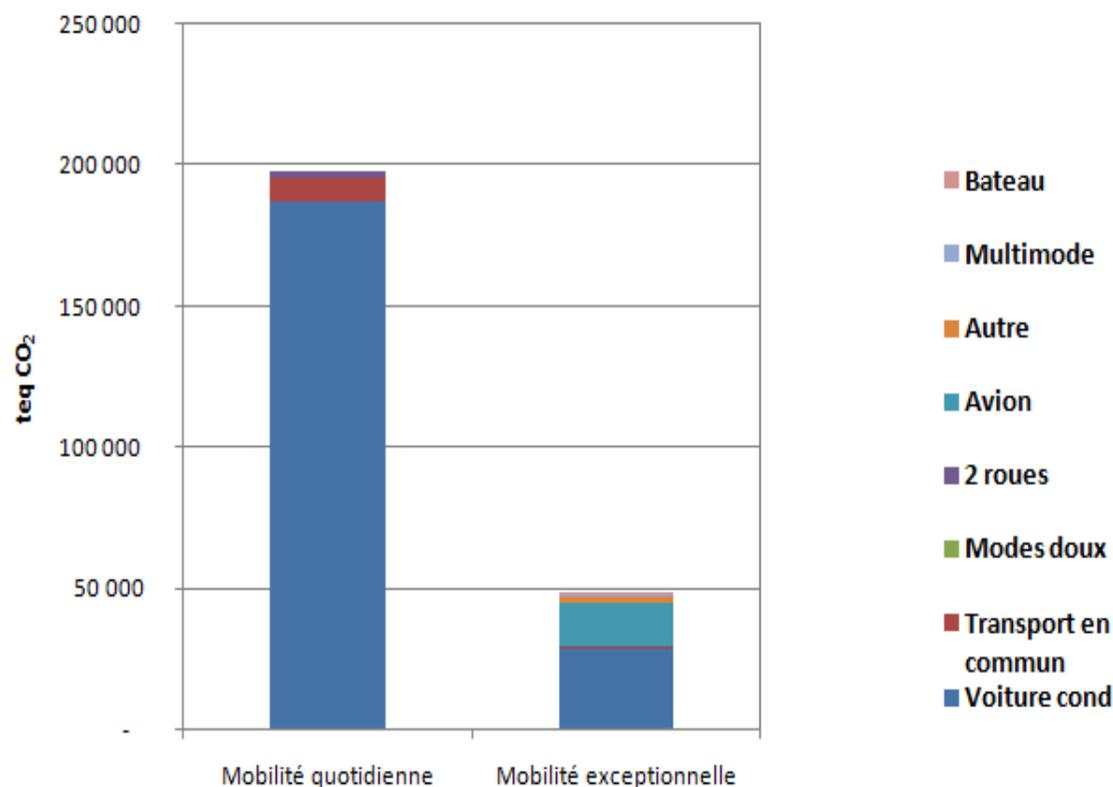


60% des émissions imputables aux logements construits entre 1949 et 1975

- Des déplacements à l'échelle du bassin de vie (le Pays de Brest) où la voiture individuelle tient une place prépondérante



La voiture représente 94 % des émissions liées au transport de voyageurs



Objectifs et projections :

2020 : 3X20

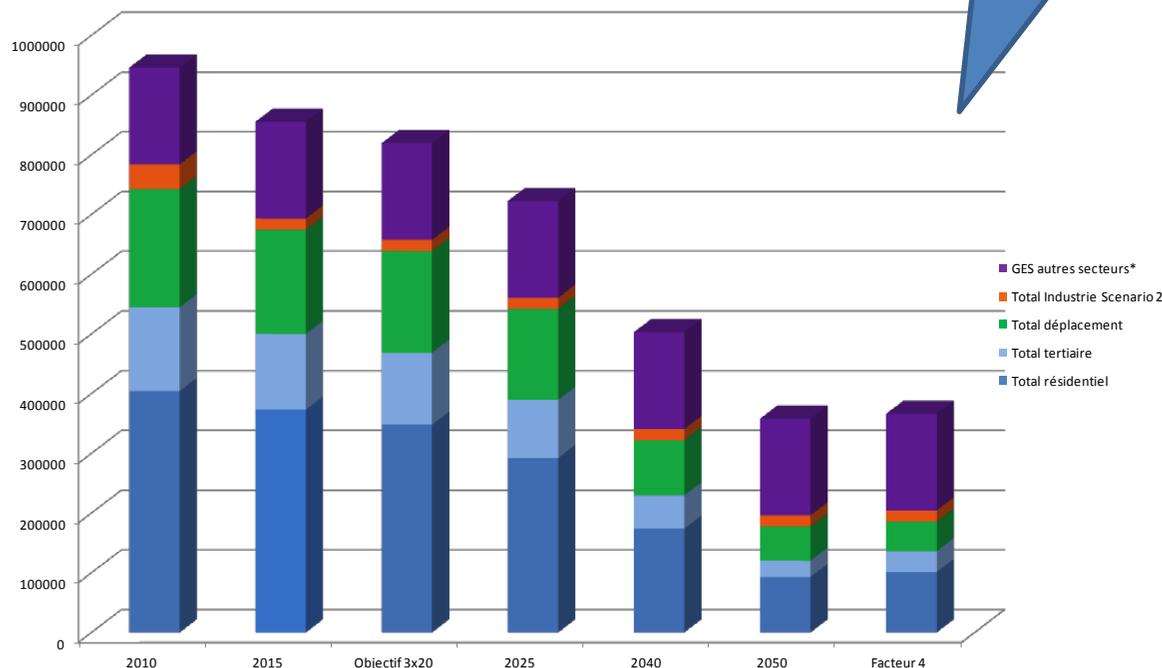
- 20% d'EN dans mix énergétique.
- 20% de réduction des émissions de GES
- 20% d'économies dans consommation totale d'énergie

2050 : facteur 4

- division par 4 des émissions de GES

Cette ambition nécessite de tripler dès à présent le nombre de logements réhabilités chaque année et de poursuivre le déploiement de TCSP.

Evolution des émissions de GES



1. Rapport de présentation

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

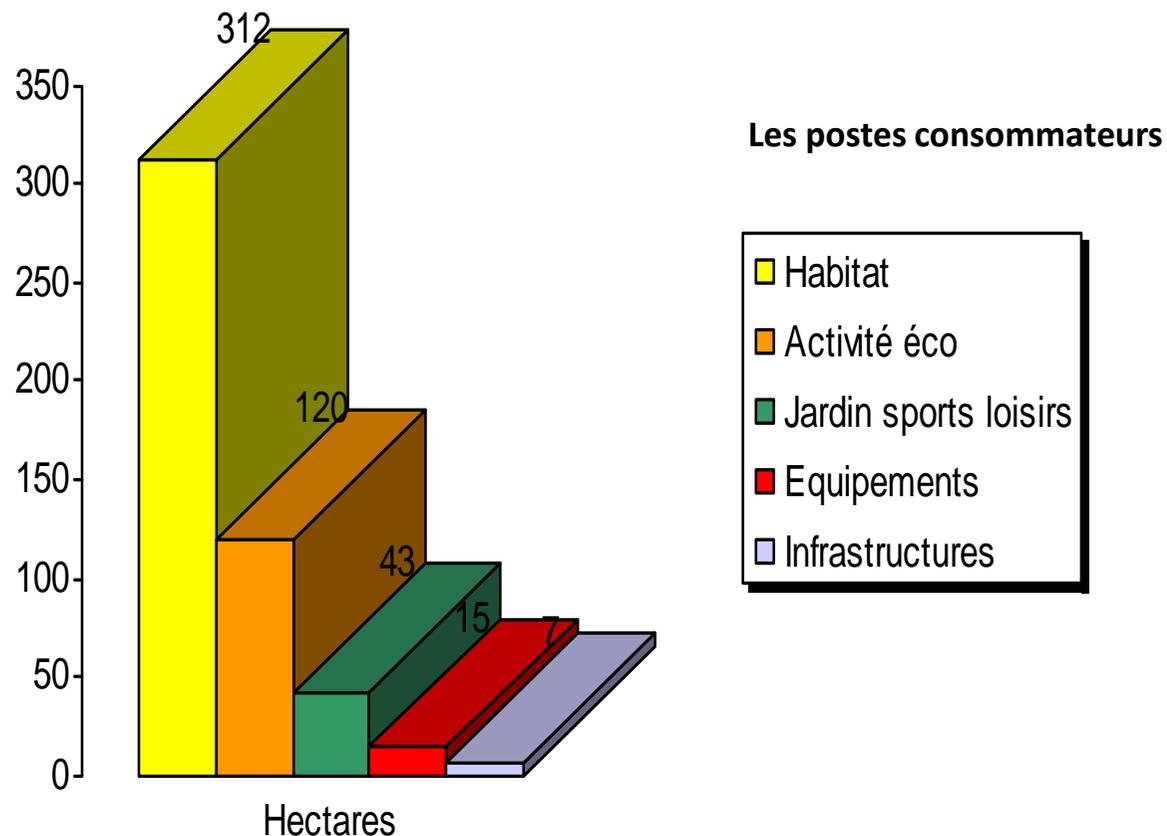
- HABITAT (tient lieu de PLH)
 - > objectifs de réhabilitation énergétique
- TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS (tient lieu de PDU)
 - > objectifs de report modal
- ENVIRONNEMENT
- DE SECTEURS

4. Règlement

- > définition de la zone urbaine centrale,
- > obligation de production d'énergie renouvelable dans les opérations de plus de 2000m² de surface de plancher,
- > possibilité d'optimisation de l'orientation des bâtiments,
- > autorisation de débords pour permettre l'isolation par l'extérieur
- > prescriptions eaux pluviales, espaces libres...

Lutter contre l'étalement urbain

Un objectif qui conduit à des orientations comparables à l'analyse énergie-climat



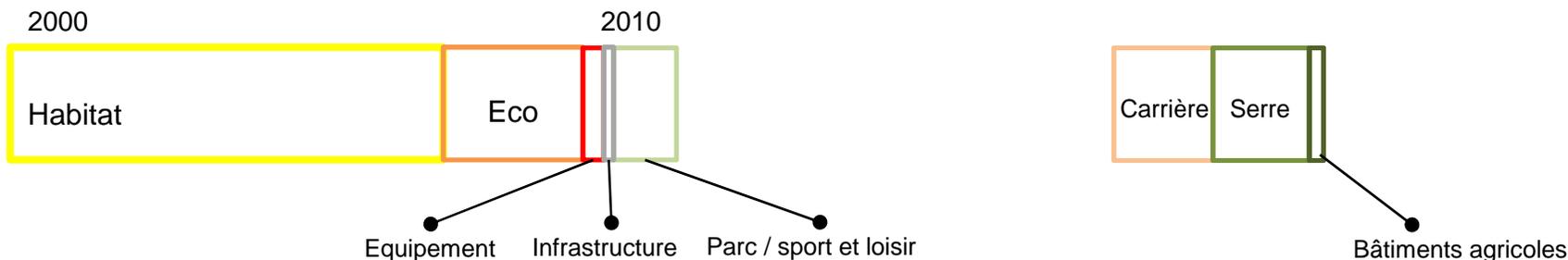
L'urbanisation a consommé 500 ha de terres agricoles, naturelles et boisées.

L'espace agricole a reculé de 635 ha, sous l'effet de l'urbanisation, de l'extension des carrières et de la déprise agricole.

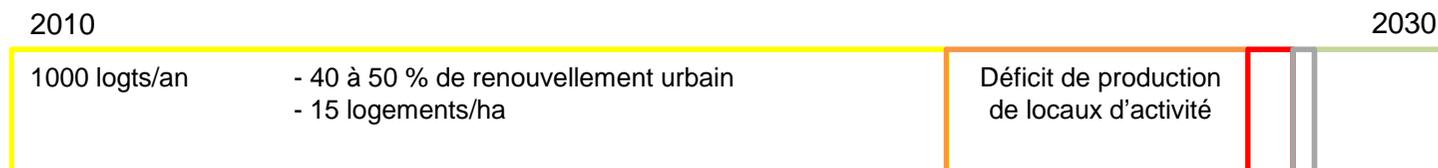
Lutter contre l'étalement urbain

Un objectif qui conduit à des orientations comparables à l'analyse énergie-climat

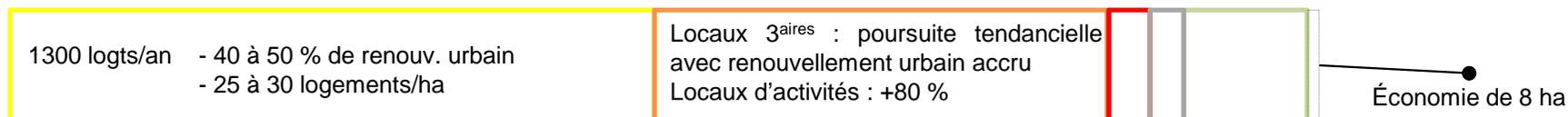
Description de la consommation 2000/2010 (489 ha) Ont également contribué à l'artificialisation (150 ha)



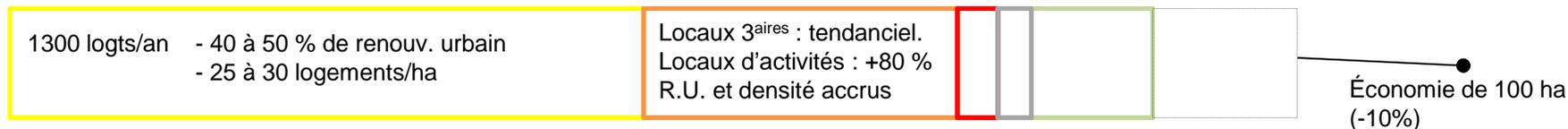
Prolongement tendanciel à l'horizon 2030 :



Engagement : production accrue à consommation d'espace stable



Ambition : production accrue avec recherche d'économies d'espace supplémentaires



Une analyse qui a conduit à :

- une refonte du zonage

- identification d'une zone urbaine centrale, autour des réseaux structurants (TCSP, réseau chaleur), où l'on privilégie la mixité des fonctions urbaines, le renouvellement urbain, la densité
- Restriction des activités autorisées en zone à vocation économique : activités de production, stockage, logistique (les bureaux et commerces s'implantent en zone urbaine centrale)

- cette refonte traduit une cohérence renforcée des approches urbanisme/habitat/économie/déplacements

- les EPCI portent les PLH, le cas échéant des PDU
- les PLU deviennent intercommunaux
- le PLUi est un bon cadre de mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement de l'EPCI
- à envisager dans un dialogue avec le SCOT, qui assure la cohérence des politiques d'aménagement à l'échelle du bassin de vie.